



AU PARLEMENT

« Comment encourager les entreprises responsables et engagées ? », Jacques LE NAY présente le rapport d'information



Au terme de neuf mois d'auditions, Jacques LE NAY et sa collègue du Rhône, ont présenté devant la Délégation aux entreprises du Sénat, puis devant la presse leur rapport « *Comment encourager les entreprises responsables et engagées ?* ».

Pour Jacques LE NAY, **corapporteur** de cet ouvrage, les travaux ont permis de mesurer le rôle majeur des entreprises en matière de créations d'emplois et de richesses pour les territoires et de constater qu'elles étaient de plus en plus nombreuses à intégrer les obligations environnementales, à promouvoir la diversité et à participer à la formation des jeunes pour une meilleure insertion professionnelle. « *Notre ambition a donc été de mesurer l'impact de ces mutations des valeurs de nos entreprises et de mieux valoriser celles qui s'y engagent* ».

Pour Jacques LE NAY « *il est nécessaire d'étendre cette démarche de responsabilité sociale et environnementale, en simplifiant son accès pour les PME tout en les accompagnant* ». **20 propositions ont été formulées** autour de **six axes** : mettre la RSE à la portée des PME, privilégier une **approche globale de la RSE**, pour un **Etat exemplaire, moteur et facilitateur** en matière de responsabilité sociétale, pour une **Europe donnant aux entreprises les moyens** de se doter d'une politique RSE globale et inclusive et enfin pour des **relations commerciales internationales équilibrées et respectueuses des droits humains**. [accéder à la synthèse](#)

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 24 juin, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité, toujours organisées selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit.

Elisabeth BORNE, ministre de la Transition écologique et solidaire, a été interpellée sur la **convention citoyenne**. Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, a été interrogé sur la **fracture numérique**. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a quant à lui été interpellé sur le **soutien à l'apprentissage dans les collectivités territoriales**.

Le **plan de relance et le troisième projet de loi de finances rectificative**, l'**écocide**, l'**indemnisation du chômage** et la **situation des travailleurs agricoles** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

Décentralisation, le Sénat a adopté une proposition de résolution



Le Sénat a adopté la proposition de résolution pour une nouvelle ère de la décentralisation. Les auteurs de ce texte proposent notamment :

- d'énoncer de façon limitative dans la Constitution les compétences de l'État, celles des collectivités locales devenant la règle pour tous les autres sujets ;
- de créer un cadre financier stable, pluriannuel et solidaire pour les collectivités, avec la création d'une loi de financement des collectivités territoriales, la redéfinition du ratio d'autonomie financière, une révision des dotations de l'État, une réforme fiscale, une compensation intégrale et évolutive de transfert de charges de l'État, ou encore la création pour chaque niveau de collectivité d'une « dotation verte territoriale » pour des territoires « décarbonés » ;

- de réaffirmer une spécialisation fonctionnelle des collectivités, sauf en ce qui concerne la commune, qui doit garder une compétence générale ;
- de mettre en valeur la notion d'« interterritorialité » afin de renforcer la coopération entre les différents échelons ;

En outre, dans l'immédiat et dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, ils appellent le Gouvernement à renforcer son plan de soutien destiné à compenser les pertes des collectivités liées à l'épidémie de la Covid-19, prolonger ce plan de soutien par un « plan de rebond territorial » et à suspendre la réforme de la fiscalité locale, notamment celle de la taxe d'habitation, pour redonner aux collectivités les marges de manœuvre dont elles ont besoin dans cette période. [en savoir plus](#)

Trafic de stupéfiants en Guyane, Jacques LE NAY membre de la mission d'information



Avec ses difficultés d'emploi, son manque de perspectives économiques et sa forte croissance démographique, la Guyane, importante zone de transit de la drogue vers la France et vers l'Europe, représente près de 30 % des entrées de cocaïne dans l'Hexagone.

Créée le 13 mai 2020, la mission d'information du Sénat sur le trafic de stupéfiants en Guyane dont Jacques LE NAY a été désigné membre, se donne pour objectif d'évaluer la politique et les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce trafic et de proposer des pistes d'amélioration pour en renforcer l'efficacité. Elle s'intéresse également à la dimension sociale et humaine de ce phénomène et aux actions de prévention et de répression. La mission appréhende aussi la dimension internationale et le contexte régional dans lesquels s'inscrit ce trafic, ainsi que les enjeux de coopération internationale qui en découlent.

Dans le cadre de ses travaux, la mission d'information a déjà entendu Marc DEL GRANDE, préfet de la région Guyane qui a dressé un état des lieux ainsi que Nicolas PRISSE, président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Un éclairage quant aux routes de la drogue a été apporté à l'occasion de l'audition de David WEINBERGER, chercheur à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Jean-Bernard NILAM, ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane, accompagné de Myriam AFLALO, cheffe du département européen et international au sein de la direction générale des Outre-Mer ont également été entendus. [en savoir plus](#)

Organisation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire



Le 22 juin, les sénateurs ont adopté le projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence qui vise à organiser le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire en créant pour une période de quatre mois à compter du 11 juillet, un régime intermédiaire et provisoire destiné à conserver au bénéfice des pouvoirs publics un certain nombre de prérogatives, à prolonger la durée de conservation de certaines données personnelles collectées par les systèmes d'information de santé et de clarifier et d'adapter les dispositions applicables en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie.

Les sénateurs ont notamment prévu la **publicité des avis du comité de scientifiques**. Ils ont autorisé le Premier ministre à habiliter le préfet de police à prendre, à Paris et sur les emprises des aéroports de Paris Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris Orly, les mesures de sortie de l'état d'urgence sanitaire. Les sénateurs doivent examiner ce texte en nouvelle lecture le 2 juillet.

Situation du logement et du bâtiment



Les sénateurs ont débattu sur la situation du logement et du bâtiment en présence de Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement après avoir rappelé que « *le logement est un budget de première nécessité et que le confinement avait mis en évidence une grande inégalité entre Français* », cinq millions de personnes vivant dans un logement sur-occupé.

Pour les sénateurs, qui plaident pour une fiscalité verte des logements privés, il faut construire mieux, plus abordable et plus durable, et promouvoir l'accès au confort des logements dans tous les territoires, grâce notamment à la massification de la rénovation énergétique. Par ailleurs, ils proposent des aides à l'accession à la propriété sociale, malgré la crise et la hausse du foncier, notamment avec le prêt à taux zéro (PTZ).

A l'issue de ce débat, les sénateurs ont estimé qu'un plan de relance était incontournable et que les procédures de travail devaient être révisées. Ils ont réclamé plus de rapidité d'exécution et ont souhaité un retour des institutionnels dans le secteur du logement.

Les sénateurs ont demandé au ministre en charge de la Ville et du Logement, un Ségur du Logement. [accéder à la vidéo](#)

Assurance récolte



Le 24 juin, la proposition de résolution visant à encourager le développement de l'assurance récolte a été adoptée. L'agriculture apparaissant naturellement comme le secteur économique le plus exposé aux méfaits du dérèglement climatique, le texte invite le Gouvernement notamment à :

- améliorer l'articulation entre les outils actuels de gestion des risques climatiques afin qu'ils n'entrent pas en concurrence et ne créent pas de situation inéquitables entre les agriculteurs ;
- encourager la simplification des contrats d'assurance récolte et promouvoir leur adaptation aux cultures et territoires ;
- mieux évaluer les pertes de rendement ;
- favoriser le règlement rapide de l'indemnisation ;
- sécuriser l'enveloppe budgétaire dédiée à la subvention des primes d'assurance ;
- faire respecter le calendrier des versements des aides publiques ;
- développer une politique ambitieuse de prévention pour inciter les agriculteurs à recourir davantage à l'irrigation, au drainage, à la mise en œuvre de retenues d'eau collinaires et à la pose de filets paragrêles. [en savoir plus](#)

Statut de citoyen sauveur



Le 25 juin, les sénateurs ont définitivement adopté la proposition de loi visant à créer le statut de citoyen sauveur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent.

Ce texte vise à former la population aux gestes qui sauvent et à modeler un régime de responsabilité favorable à l'intervention. Il s'organise autour de trois axes :

- créer un statut de « citoyen sauveur » pour protéger et identifier celui qui porte secours aux victimes ;
- mieux sensibiliser la population aux gestes qui sauvent ;
- clarifier l'organisation des différentes sensibilisations et formations aux premiers secours. [en savoir plus](#)

Exploitation commerciale de l'image d'enfants



Le 25 juin, le Sénat a examiné une proposition de loi visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne. Ce texte tend à mettre en place un cadre légal protecteur pour les enfants mis en scène dans des vidéos publiées sur des plateformes de partage en ligne, telles que *YouTube*. Le texte adopté par l'Assemblée nationale en février 2020 étend le régime d'autorisation individuelle préalable applicable aux enfants employés dans le secteur du spectacle, de la mode, aux enfants engagés en vue d'une diffusion sur un service de média à la demande (SMAD), ainsi qu'aux enfants dont l'image est diffusée à titre lucratif sur des plateformes de vidéos et dont l'activité relève d'une relation de travail. [en savoir plus](#)

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées poursuit ses auditions



La commission a entendu cette semaine le Général Thierry BURKHARD, chef d'état-major de l'Armée de terre qui a présenté la vision stratégique de l'Armée de terre.

Michel BARNIER, chef de la négociation au nom de l'Union européenne pour les relations avec le Royaume-Uni, a également été entendu par la commission, conjointement avec la commission des Affaires européennes.

Par ailleurs, la commission a publié 6 rapports de suivi des conséquences de la crise sanitaire sur : l'enseignement français à l'étranger, l'audiovisuel extérieur, le rapatriement des Français de passage à l'étranger bloqués par le confinement, le service de santé des armées, la politique extérieure et de sécurité européenne et la cyber menace. [accéder aux rapports](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com